



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'Environnement
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
Sur le projet de Extension de la zone d'activité de Lioujas 4 à LA
LOUBIERE (12)**

N°saisine : 2025-015192

N°MRAe : 2024APO123

Toulouse, le 09 octobre 2025

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère a sollicité l'avis de la MRAe sur un projet de Extension de la zone d'activité de Lioujas 4 à LA LOUBIERE (12) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 05 octobre 2025.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.